



Accueil collectif à caractère éducatif de mineurs

Projet pédagogique

ACM 3-6 ans

Jean Carrière



ANNEE : 2025-2026

DIRECTRICE NAJIMA ABDELLAOUI

15 rue Maurice Fayet 30000 Nîmes

Tel fixe : 04 30 06 78 56

Tel port : 06 99 38 72 65

Mail : contact.carriere@utso.ifac.asso.fr

<http://www.animationnimes.ifac.asso.fr>

1. Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité

- a. Projet éducatif de l'organisateur
- b. Organigramme de la structure organisatrice
- c. Projet éducatif de territoire

2. Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs

- a. Le public
- b. Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap
- c. Les protocoles d'accord individualisés (PAI)
- d. Les moyens matériels mis à disposition (locaux et espace)
- e. La composition de l'équipe d'animation
- f. Les partenaires identifiés sur le territoire
- g. Les moyens financiers mis à disposition
- h. Bilan de l'année précédente

3. Projection des objectifs

- a. Les intentions éducatives
- b. Les objectifs généraux
- c. Les objectifs opérationnel
- d. Les critères d'évaluation

4. Les relations

- a. Les relations enfant/enfant ; (dont les *règles*)
- b. Les relations adultes/enfants ; (dont les *sanctions*)
- c. Les relations adultes/adultes
- d. Les relations aux familles
- e. Les relations aux partenaires (Ville, Coll. 30 ...)

5. Le fonctionnement de la vie quotidienne (et les conditions de sécurité)

- a. Journée type
- b. Les temps d'accueils du matin et du soir
- c. Les points de raccompagnement
- d. L'utilisation des sanitaires

- e. Les transports
- f. Les temps de repos
- g. Les temps de repas/goûters
- h. Les temps libres/informels

6. La nature des activités proposées (et les conditions de sécurité)

- a. L'utilisation des projets d'animation et de thématiques
- b. La programmation des activités
- c. Les sorties, les baignades
- d. Modalités d'organisation des activités physiques et sportives
- e. Les événements
- f. Les ateliers ressource
- g. Les modalités de participation des mineurs

7. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

- a. Recrutement
- b. Participation des animateurs (rédaction, menée et évaluation du PP, prises de Décisions collectives)
- c. Fiche de Poste animateur
- d. Fiche de poste directeur (dont les rôles manager, formateur)
- e. Organisation du travail (pauses, réunions, 48h ...)
- f. Évaluations des animateurs et du directeur
- g. Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA

8. Les conditions de sécurité

- a. Réglementation
- b. Santé (soins, trousse, infirmerie, assistant sanitaire ...)
- c. PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité)
- d. Exercice incendie

1. A) Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité.

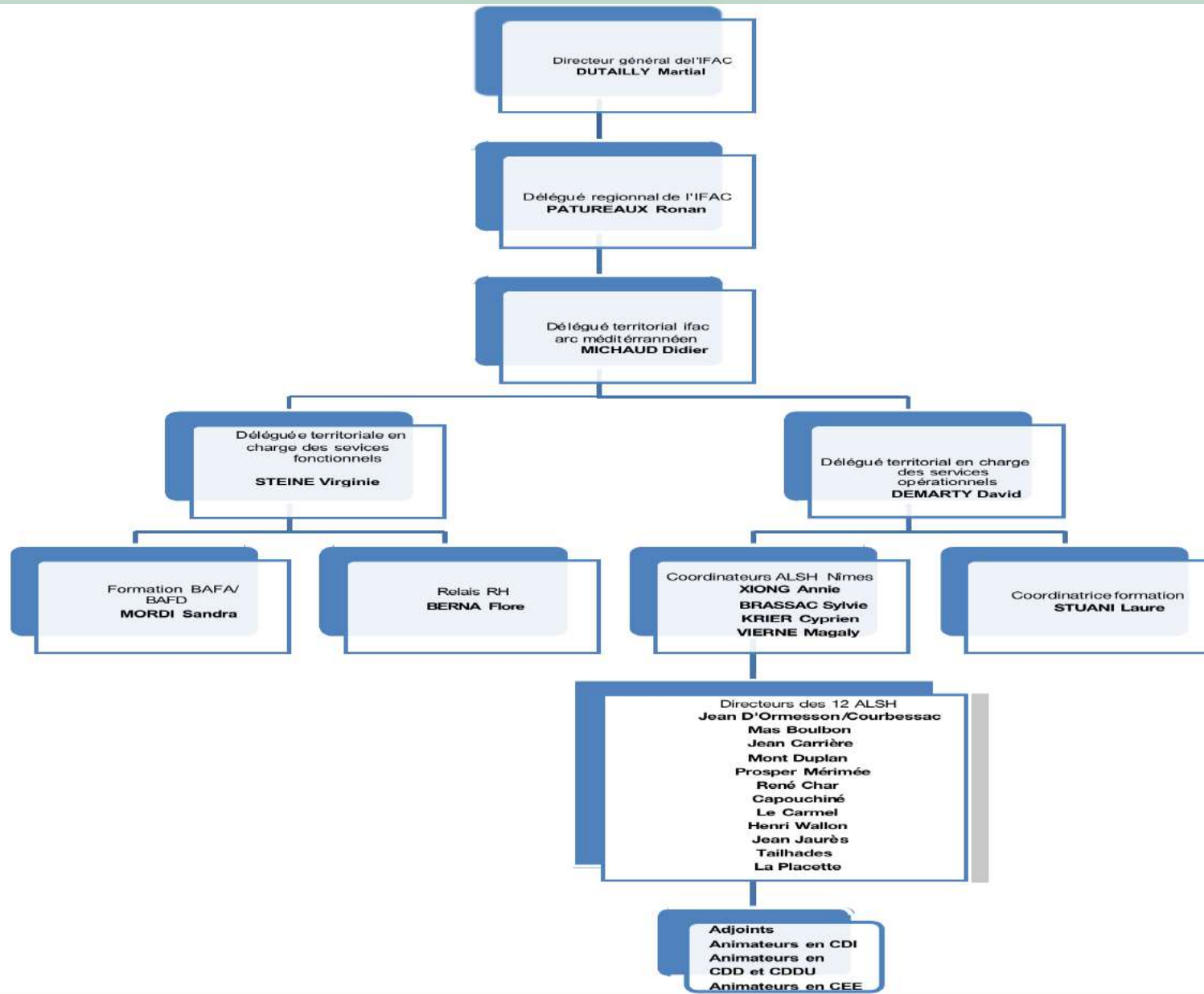
L'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) est une association à but non lucratif (loi 1901) à vocation éducative, sociale et territoriale. Cette institution figure parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, offrant une réponse pratique aux besoins des personnes, de la petite enfance jusqu'au troisième âge. Son réseau national agit dans les domaines de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local. IFAC joue un rôle de carrefour d'échanges et de partenariats entre élus locaux et professionnels, visant à améliorer les services d'animation et les actions territoriales destinées aux populations.

L'association IFAC a été créée en 1975 dans les Hauts-de-Seine (92) sous le nom IFAC 92. Après plus de 30 ans d'activité, elle intervient dans plus de 200 structures d'animation à travers la France.

Depuis 2003, la ville de Nîmes confie à l'IFAC la gestion de ses accueils collectifs de mineurs (ACM), soit 13 structures, dans le cadre d'un marché public. Cette externalisation du service "accueils de loisirs" a permis à la Ville de s'appuyer sur un prestataire expérimenté et structurant. Depuis le renouvellement du marché en 2025 pour une durée de 4 ans, ces 13 structures ne sont plus des lots allotés, ce qui signifie que la gestion est désormais organisée différemment.

IFAC, implanté à Nîmes depuis plus de 20 ans, est un lieu de ressources, d'échanges, et de réflexion pour concevoir avec les collectivités des solutions adaptées aux besoins locaux, dans un esprit de respect, d'ouverture et de pluralité.

B) L'organigramme de l'IFAC



C)Le Projet Educatif De Territoire

Présentation du PEDT 2022–2025 – Ville de Nîmes

Le **Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2022–2025 de la Ville de Nîmes** constitue le cadre de référence de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Il vise à assurer une continuité entre les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial) et à favoriser son épanouissement, son bien-être et sa réussite éducative.

Il définit des **orientations éducatives prioritaires**, organisées autour de quatre grands axes :

-  **Citoyenneté** : promouvoir la laïcité et les valeurs républicaines, encourager l'égalité fille-garçon, favoriser la tolérance et l'inclusion, développer l'expression sous toutes ses formes, éveiller la curiosité scientifique et culturelle.
-  **Vie en collectivité** : renforcer la coopération entre acteurs éducatifs, prévenir le harcèlement, valoriser la parole de l'enfant, accompagner la gestion pacifique des conflits et assurer la continuité éducative.
-  **Environnement** : sensibiliser les enfants à la protection de la nature, développer des pratiques sportives respectueuses et encourager une alimentation durable.
-  **Social et éducation** : prévenir les inégalités liées au contexte social, lutter contre le repli, et accompagner la maîtrise de la langue française.

Ainsi, le PEDT fixe un cadre commun qui guide l'action éducative des ACM en veillant à placer l'enfant au centre de toutes les démarches pédagogiques.

Contexte et axes d'appui au projet pédagogique :

Même si les ACM de la Ville de Nîmes ne sont plus allotis, l'ACM Jean Carrière s'inscrit dans la continuité des orientations travaillées sur l'ex-secteur Est, en cohérence avec le PEDT. Deux axes viennent soutenir le projet pédagogique de Jean Carrière et en renforcer la mise en œuvre.

Nature et développement durable (axe d'appui)

L'ACM Jean Carrière développe des projets pédagogiques autour de la nature et du développement durable. Les enfants sont sensibilisés à la protection de l'environnement, à la découverte du patrimoine naturel et à des gestes écoresponsables. Ces actions s'appuient sur des partenariats de proximité et intègrent l'association Côté Jardins Solidaires comme futur partenaire.

Logique de passerelle avec l'ACM Mas Boulbon (axe d'appui)

Afin d'assurer la continuité éducative, à partir de 5 ans, les enfants de Jean Carrière sont progressivement accompagnés pour découvrir l'environnement, les espaces et les habitudes de l'ACM Mas Boulbon, qui les accueillera lors du passage en élémentaire. Cette passerelle sécurise les transitions, renforce la confiance des enfants et implique les familles dans un parcours éducatif partagé.

2 Présentation du contexte de l'accueil de loisirs :

a. Le public

L'accueil de loisirs Jean Carrière accueille en moyenne une cinquantaine d'enfants.

Un accueil de proximité

La majorité des enfants provient des quartiers environnants : Route d'Arles, Les Jonquilles, Beau Soleil, Les Oliviers et le Mas de Ville. La plupart sont scolarisés à l'école maternelle Jean Carrière, ce qui favorise la continuité entre l'école et l'ACM.

Au cours de cette année, nous avons constaté une augmentation significative des inscriptions, liée à plusieurs dynamiques complémentaires :

- ✨ le bouche-à-oreille entre parents, animateurs et équipes éducatives (enseignants, directeurs d'école, ALAE),
- 😊 les expériences positives vécues durant l'été (juillet et août), qui ont incité les familles à renouveler ou recommander l'inscription,
- 🏠 L'accueil croissant d'enfants issus d'écoles privées (Notre-Dame et La Salle), représentant aujourd'hui une dizaine d'inscrits sur la cinquantaine accueillie,
- 😊 une hausse notable d'inscriptions chez les enfants de 3 ans, principalement issus de l'école Jean Carrière, mais aussi de l'école Marguerite Long (quartier Route D'Arles).

Une mixité sociale et culturelle enrichissante :

L'ACM Jean Carrière bénéficie d'une réelle mixité sociale et culturelle. Cette diversité constitue une richesse éducative : elle favorise l'ouverture aux différences, le respect mutuel et l'apprentissage de la tolérance dès le plus jeune âge. Elle permet également de développer l'entraide, la solidarité et la curiosité des enfants face à des environnements et expériences variés.

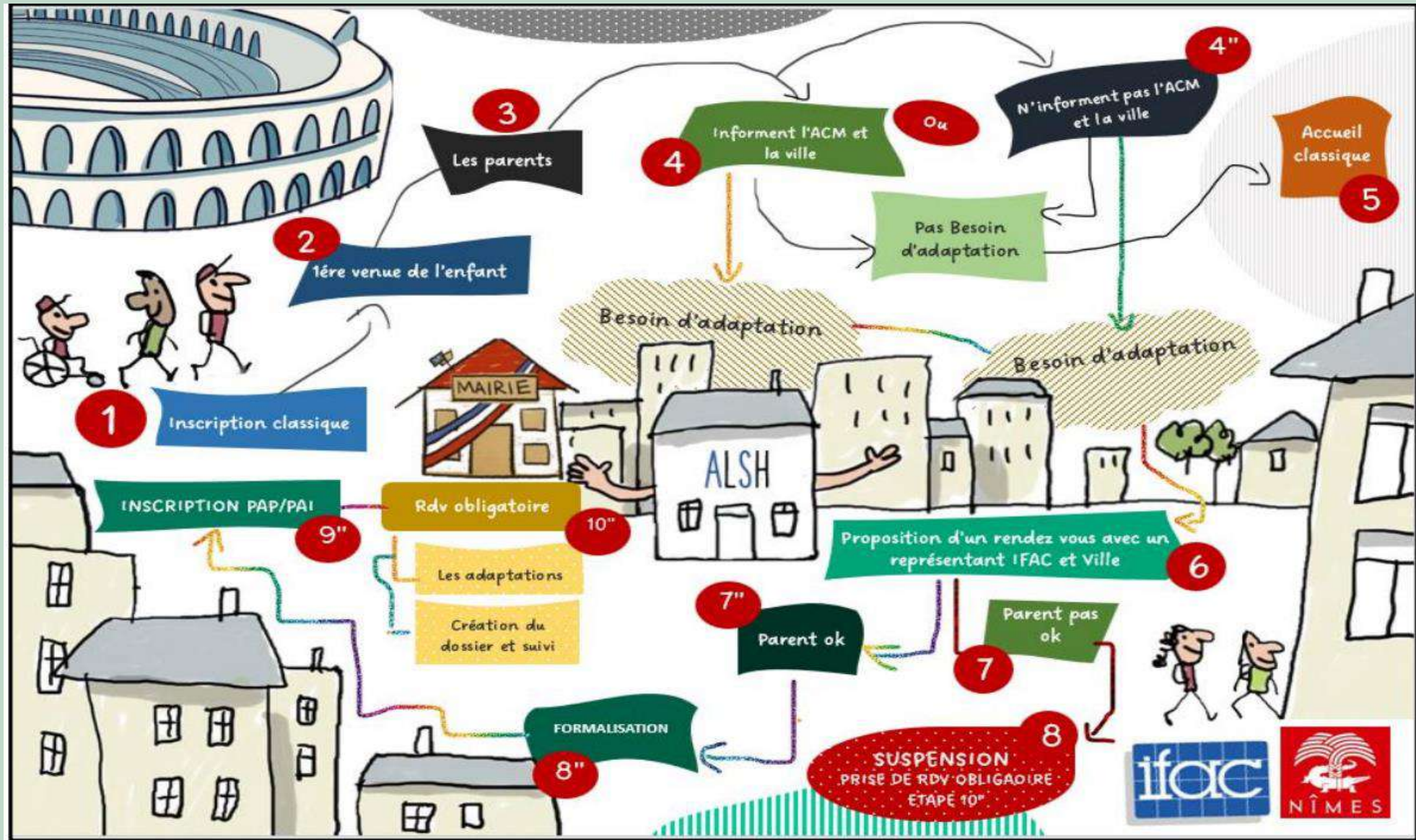
b. Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap ou les enfants avec un dispositif PAP (plan d'accompagnement personnalisé)

Nous accordons une attention particulière à chaque enfant en offrant un accueil aussi personnalisé que possible. Nous considérons chaque enfant dans sa globalité, en adaptant notre approche à ses capacités, ses besoins et ses envies. En cas d'accueil d'un enfant en situation de handicap, notre équipe pédagogique collabore étroitement avec nos partenaires pour établir un protocole d'accueil adapté, répondant aux spécificités de chaque enfant.

L'objectif est d'inclure ces enfants dans un cadre ordinaire d'accueil collectif de mineurs (ACM), en ajustant notamment les horaires d'accueil. Cela signifie qu'aucune installation spécifique n'est nécessaire, mais plutôt une adaptation flexible et bienveillante aux besoins de l'enfant.

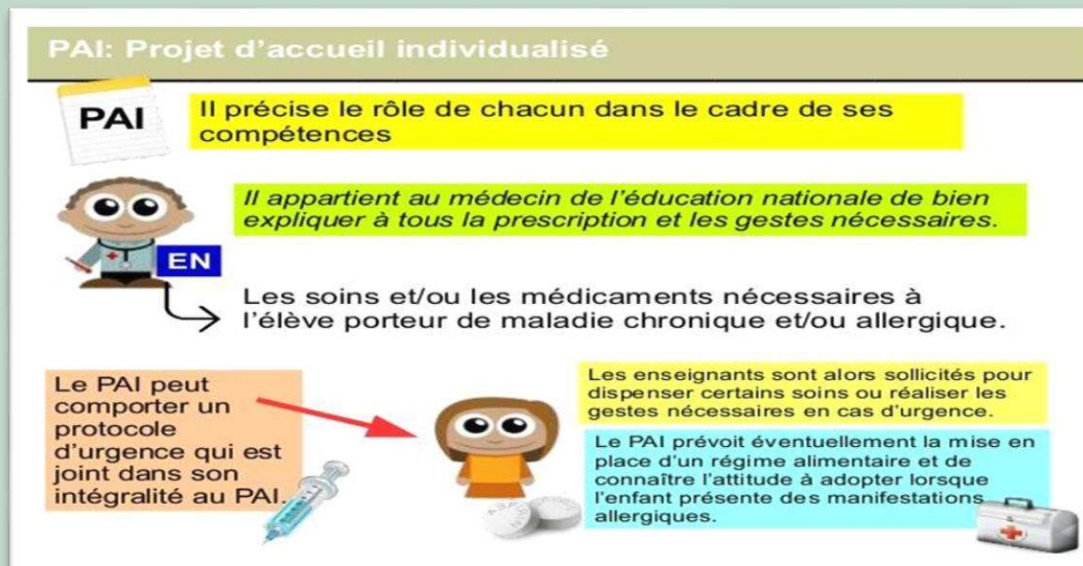
Pour assurer un suivi optimal de l'accueil, nous avons instauré un cahier de liaison géré par l'équipe pédagogique. Cet outil garantit la continuité du suivi entre les mercredis et les différentes sessions de vacances, permettant ainsi des ajustements ou des adaptations en fonction des besoins de l'enfant. De plus, un dossier unique de suivi PAP regroupe toutes les informations pertinentes relatives à l'accueil de l'enfant, assurant ainsi que tous les acteurs concernés puissent y accéder facilement. Cette coordination permet de mieux harmoniser les actions et de garantir un accompagnement personnalisé et cohérent pour chaque enfant.

Processus de mise en place d'un PAP :



c. Les protocoles d'accueil individualisés

De plus en plus nous nous trouvons confronté à des enfants qui ont des soucis de santé chroniques (asthme, diabète, allergie alimentaire) qui nécessitent des soins d'urgence en cas de crise. Afin de pouvoir les accueillir en toute sérénité nous mettons en place un protocole d'accueil individualisé. Ce PAI est un document qui donne le protocole d'urgence à tenir, il explique étape par étape les gestes d'urgence à faire (prise de médicament, numéro d'appel etc....). Ce protocole est accompagné d'une trousse d'urgence nominative avec tous les médicaments nécessaires. Dans le cas d'une allergie alimentaire, l'enfant viendra tous les jours avec son panier-repas et goûter. Les PAI sont mis en place par un médecin en partenariat avec les familles et le coordinateur Ifac. La trousse d'urgence suit l'enfant dans tous ces déplacements.



d. Les moyens matériels mis à disposition

La structure

Les locaux du centre de loisirs dont la capacité d'accueil maximum est de soixante-dix, se trouvent dans l'école maternelle de Jean Carrière.

Elle est située dans la commune de Nîmes (30000) dans le département du Gard, en région Occitanie. Nous partageons quelques locaux avec le service périscolaires ALAE de la ville de Nîmes.

C'est une école qui est implanté dans un quartier défavorisé de la ville de Nîmes qui a fait l'objet en 2011 d'un programme de démolition-reconstruction

Le site est caractérisé par son cadre paysager, les grands platanes existants forment une armature paysagère remarquable et qualifient généreusement l'ambiance nature du lieu.

Le centre de loisirs est situé à 10 minutes du centre-ville. Le centre est desservi par le bus de ville ce qui nous permet de nous déplacer sans difficulté. Sa situation géographique nous permet d'accéder sans problème aux infrastructures municipales et autre intervenant (piscine, musée, cinéma, monuments etc.)

Les locaux :

Il est composé de :

À l'étage :

- 1 salle d'activité,
- 1salle dortoir
- 1 classe abécédaire
- 1 infirmerie
- 1 tisanière (salle animateur) +atelier culinaire peuvent être fait dans ce
- 1 bureau de la directrice
- Sanitaire enfant +sanitaire adulte



On trouve également au rez de chaussée :

- 1 salle polyvalente, espace détente et création d'imagination, motricité
- 1 extérieur avec diffèrent espace, toboggans, cour, coin jardin pédagogique.
- Sanitaires extérieurs
- Cantine

La composition de l'équipe d'animation

- ♦ 1 directrice diplômée permanente BPJEPS LTP
- ♦ 2 animatrices diplômées permanentes BAFA et CPJEPS
- ♦ 1 animateur diplômé permanent BAFA
- ♦ 1 animatrice CDDU diplômée CQP ANIMATEUR PERISCOLAIRE



L'équipe :

La cohérence dans les actions et le fonctionnement est primordiale, tout en tenant compte de la personnalité de chacun. Il est essentiel que chaque personne participe à faire respecter les règles de vie et établisse un rituel avec les enfants, afin d'éviter que certains se cantonnent dans un rôle prédéfini. Il est important pour les enfants de retrouver les mêmes repères, le même cadre avec chaque animateur. Cela nécessite une réflexion préalable et l'établissement de règles précises. En tant qu'équipe, il est crucial d'être en accord sur ce qui peut être négociable et ce qui ne l'est pas. Une équipe est constituée de personnes travaillant ensemble vers un même objectif. Les évaluations des animateurs seront basées sur ces critères. Elles auront lieu en fin de session, cependant, si un animateur ne répond pas aux attentes, une évaluation sera effectuée dès que nécessaire afin de pouvoir réfléchir ensemble et trouver des solutions.

Le taux d'encadrement :

Pour les mercredis, nous appliquons le taux d'encadrement de 1 animateur pour 10 enfants pour les - de 6 ans et de 1 animateur pour 8 enfants pour les périodes de vacances scolaires.

Les réunions d'animation :

Afin d'aider les animateurs dans leur travail des réunions seront proposées. Ces réunions ont pour fonction :

- D'informer, de planifier

- De réguler les problématiques
- D'organiser le fonctionnement
- De débattre sur des thématiques
- De travailler sur des projets d'animations et

Modalité de prises de décision :

Il me semble important de varier les méthodes de mener des réunions afin qu'elles soient les plus participatives possible. Des réunions de travail seront proposées, les animateurs seront partis prenants dans les décisions prises, chaque membre de l'équipe ayant une voix. Le seul veto possible serait que les propositions ne répondent pas aux objectifs pédagogiques et au cadre réglementaire. Des réunions de travail du projet pédagogique seront mises en place, ensemble nous affinerons les objectifs et nous travaillerons sur le projet de fonctionnement.

Dans un souci de formation, je souhaite proposer des menées de réunion et des modalités de prises de décision qui puissent être transposées avec les enfants sur les temps de bilan, régulation, etc.

a. Les partenaires identifiés sur le territoire

Les partenaires institutionnels

Nous travaillons aussi avec les infirmières de la ville de Nîmes. En début et pendant l'année, elles font le tour de chaque ACM afin de faire un point concernant l'accueil des enfants en PAI (protocoles, traitements, ordonnances...).

Au quotidien, notre structure d'accueil travaille en collaboration avec le pôle de la direction de l'éducation de la ville de Nîmes avec un lien direct avec le service de l'action éducative de la ville de Nîmes.

La restauration est assurée, quant à elle, par le prestataire DUPONT, spécialisée en restauration scolaire, d'entreprise, santé, petite enfance. Celle-ci nous fournit le repas, le goûter et les pique-niques.

L'entretien et l'hygiène sont assurés par un prestataire de la société ECS de la ville de Nîmes.

Les transports Keolis lors de nos déplacements intra-muros et extra-muros.

Nous avons également les ACM qui nous accueillent dans le cadre des ateliers ressources.

c. Les moyens financiers mis à disposition

Nous avons un budget pédagogique qui est attribué pour le centre, il est calculé sur l'effectif des enfants. Pendant les mercredis et les vacances il est de 3 euros par enfant et par jour et de 2,50 euros pour les enfants accueillis à la demi-journée. Le budget prévisionnel est calculé sur la base du budget de l'année dernière et sera réajusté en durant la période au prorata des effectifs présents.

Il se décline sur plusieurs pôles d'activités :

- **Transport**

Les bus de ville et les cars

Pour les sorties nous allons privilégier les bus de ville pour nos déplacements car moins couteux que les cars.

- **Alimentaire**

Nous ferons des achats alimentaires à titre exceptionnelle afin de proposer des gouters améliorés lors des temps événement (grands jeux, ateliers culinaires à thème etc.)

- **Pédagogique**

On trouve dans le pédagogique tout le matériel pour faire les activités, mais aussi les jeux et jouets, et les **sorties**.

- **Sanitaire et hygiène**

On comprend dans le pôle sanitaire et hygiène toute la pharmacie, mais également les mouchoirs, lingettes et produit ménager, les vêtements de rechange (culotte, slip, chaussette, pantalon.), gel douche préconiser pour procéder à une douche de l'enfants ayant eu un accident (Urine et selle).

a. Le bilan de l'année précédente

2. Projection des objectifs

a. Les intentions éducatives de l'IFAC

Le projet répond aux spécificités des structures et doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis :

- L'apprentissage à l'autonomie,
- La responsabilisation,
- La socialisation,

- Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- L'approche du milieu sportif et culturel,
- L'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers (âge et comportements physiques, affectifs et relationnels).

Nos intentions éducatives

b. Les objectifs généraux

🎯 Objectifs pédagogiques – ACM Jean Carrière (3–6 ans)

Objectifs généraux	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
 Développer l'autonomie sous toutes ses formes	Autonomie sociale	• Exprimer ses besoins sans l'aide de l'adulte • Faire un choix simple (jeu, activité, place à table...) • Entrer en relation avec d'autres enfants sans solliciter l'adulte
	Autonomie dans l'hygiène	• Se laver les mains correctement • Utiliser les sanitaires seul (papier, chasse d'eau, rhabillage)
	Autonomie dans la vie quotidienne	• S'habiller et se dévêtir seul • Mettre ses chaussures • Bien utiliser ses couverts • Couper ses aliments et débarrasser son assiette
	Autonomie dans les activités	• Lire ou feuilleter un livre seul • Réaliser un puzzle sans aide • Dessiner librement en utilisant son imaginaire

 Apprendre la vie en collectivité	Développer le respect et l'écoute	• Élaborer des règles de vie collectives • Organiser des temps de parole adaptés
	Favoriser la coopération	• Jeux coopératifs • Encourager l'entraide entre enfants
	Créer un climat convivial	• Espaces adaptés et chaleureux • Rituels quotidiens (météo, train de la semaine, horloge de la journée)
 Sensibiliser à la nature et au développement durable	Adopter des gestes écoresponsables	• Trier les déchets • Éteindre la lumière, fermer le robinet
	Découvrir et respecter son environnement naturel	• Ateliers jardinage • Observation de la faune et de la flore
 Accompagner la logique de passerelle	Permettre aux enfants de 5 ans de découvrir progressivement l'ACM Mas Boulbon	• Activités et sorties communes avec Mas Boulbon • Grands jeux et projets partagés • Moments conviviaux favorisant les liens • Implication des familles dans la démarche
 Développer l'imaginaire, le langage et l'expression	Stimuler la créativité et l'imaginaire	• Ateliers théâtre, marionnettes, jeux de rôle • Histoires animées et contes participatifs • Jeux symboliques (dînette, imitation, construction)
	Favoriser le langage et l'expression des émotions	• Encourager l'enfant à raconter une histoire ou décrire une image • Mettre en place des outils comme la météo des émotions • Aider l'enfant à identifier et verbaliser ses ressentis (joie, colère, tristesse, peur, fierté...)

L'évaluation des objectifs

L'évaluation permet de mesurer l'impact de l'action, son efficacité, la manière dont elle a été conduite afin d'en assurer le suivi ou de la réajuster.

Afin de pouvoir suivre l'évolution du projet tout au long de l'année, l'équipe pédagogique aura un outil d'évaluation recensant les différents items du projet ainsi que les objectifs.

Nous ferons une évaluation entre chaque session de vacances qui inclura la période des mercredis d'avant et les vacances.

Ce document nous permettra de remplir plus facilement les bilans de fonctionnement et pédagogique par trimestre.

Ci-dessous, voici le tableau d'évaluation des objectifs pédagogiques :

Pour les maternels :

Objectifs généraux	Objectifs pédagogiques	Indicateurs d'évaluation	Observations / Remarques
 Développer l'autonomie sous toutes ses formes	Autonomie sociale	L'enfant sera capable d'exprimer ses besoins sans aide, de faire des choix simples et d'entrer en relation avec d'autres enfants sans solliciter l'adulte	
	Autonomie dans l'hygiène	L'enfant sera capable de se laver les mains correctement et d'utiliser les sanitaires seul	
	Autonomie dans la vie quotidienne	L'enfant sera capable de s'habiller et se dévêtir seul, de mettre ses chaussures, d'utiliser correctement ses couverts et de débarrasser son assiette	

	Autonomie dans les activités	L'enfant sera capable de lire ou feuilleter un livre seul, de réaliser un puzzle sans aide et de dessiner librement en utilisant son imaginaire	
 Apprendre la vie en collectivité	Respect et écoute	L'enfant sera capable de respecter les règles simples de vie collective et de participer aux temps de parole	
	Coopération	L'enfant sera capable de s'entraider et de participer activement à des jeux coopératifs	
	Convivialité	L'enfant sera capable de participer aux rituels quotidiens et d'utiliser les espaces conviviaux mis à disposition	
 Sensibiliser à la nature et au développement durable	Gestes écoresponsables	L'enfant sera capable de trier les déchets et d'adopter des gestes quotidiens écoresponsables	
	Respect de l'environnement	L'enfant sera capable de participer aux ateliers jardinage et de montrer de l'intérêt pour l'observation de la nature	
 Accompagner la logique de passerelle	Découverte de Mas Boulbon	L'enfant sera capable de participer aux sorties communes, de s'impliquer dans les jeux et de découvrir sereinement son futur environnement de loisirs	
 Développer l'imaginaire, le langage et l'expression	Créativité et imaginaire	L'enfant sera capable de participer à des ateliers théâtre, marionnettes, jeux symboliques et d'inventer une histoire ou un personnage	
	Langage et émotions	L'enfant sera capable de verbaliser ses ressentis, d'utiliser des outils comme la météo des émotions et de raconter une histoire ou décrire une image devant le groupe	

3. Les relations

a. Les relations enfant/enfant dont les règles

Pour construire une relation de qualité basée sur le respect et l'épanouissement de chacun au sein d'une collectivité, l'équipe d'animation devra mettre en place au début de chaque session les règles de vie qui ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Ces règles sont établies en début de session avec les enfants et sont également expliquées à chaque nouvel enfant arrivant au centre.

Les règles de vie : On peut différencier les règles de vie en deux catégories : il y a les règles de vie non négociable, qui seront communes à tous les utilisateurs et qui ne pourront être modifiées (ex : respect des autres, respect du matériel, pas d'insultes, rangement des jeux utilisés...) et les règles de vie dites négociables qui seront discutées avec le public et qui peuvent en fonction d'une activité, d'un jeu varier. Les règles de vie non négociables sont définies par l'équipe d'animation lors d'une réunion. Les règles de vie négociables sont définies en concertation avec les enfants concernant un temps donné (vacances).

Le cadre lié aux règles de vie permet à l'enfant :

D'évoluer dans une micro-société.

De trouver son autonomie.

D'acquérir des savoir-être.

De vivre dans un cadre général sécurisant.

NB : Lorsqu'un enfant pose régulièrement des problèmes de comportement, le directeur de l'accueil, après réflexion et avis de l'ensemble de l'équipe, rencontre les parents afin de chercher ensemble les solutions à apporter à cette situation en veillant toujours à l'intérêt de l'enfant.

b. Les relations enfants /adultes

Le jeune enfant a besoin de cadre et de repères, cela lui permet de pouvoir se projeter en toute confiance. Ce cadre est là pour assurer la sécurité physique et affective de l'enfant mais il lui permet d'acquérir beaucoup plus d'autonomie. Le jeune enfant n'a pas complètement acquis les notions de bien et de mal. Il faut donc l'aider à s'approprier ces concepts en lui expliquant chaque fois qu'il pose un acte qui ne correspond pas aux règles de vie du centre. Les règles et les consignes lui seront rappeler très souvent pour qu'il puisse les assimiler.

Les sanctions

La sanction éducative :

Le principe :

On sanctionne un acte, un comportement qui n'est pas en accord avec le « mieux vivre ensemble », tel qu'il est défini à travers le règlement.

Je fais preuve autant que possible de bienveillance, de fermeté, de justesse et d'équité sans chercher à humilier, à violenter l'enfant sans esprit de vengeance et sans rancœur dans le respect des droits de l'enfant et dictés par les textes en vigueur (Chartes, règlement convention des droits de l'enfant ...)

Si l'on retient de ce principe appeler sanction la réaction de l'adulte peut être bénéfique pour l'enfant et pour la collectivité.

Une sanction qui se veut éducative doit remplir ses 6 conditions :

Elle est établie et connue de l'enfant avant toute transgression.

Elle implique la réparation de l'enfant :

En cas de geste violent à l'intention de l'enfant blessé. Ce qu'il est de coutume d'appeler la réparation, permet non seulement de compenser le tort commis mais aussi, par un acte positif, de réintégrer le lien social.

Elle souligne une transgression effective de l'enfant

Elle responsabilise l'enfant.

Elle n'est jamais collective.

Elle est proportionnelle à la faute.

c. Les relations adultes /adultes

Les adultes doivent être bienveillants, ils doivent communiquer, passer des relais, se soutenir pour avoir une attitude partagée et cohérente entre eux afin de travailler efficacement en équipe. Ils doivent toujours être dans une démarche d'aide les uns envers les autres pour se former dans des domaines qu'ils maîtrisent moins que d'autres.

Les relations avec le personnel extérieur :

La directrice doit tenter d'instaurer une entente agréable entre le personnel technique ou les professionnels travaillant sur la même structure et l'équipe d'animation, basée sur un respect du travail de chacun. Cette entente permet d'assurer un travail efficace.

d. Les relations familles

Tout d'abord, l'équipe pédagogique doit être active, dynamique et souriante (surtout sur les temps d'accueils). Il est important d'aller au-devant des parents pour les informer du déroulement de la journée, de faire la transmission des informations, de les rassurer sur l'encadrement de leur enfant et surtout de communiquer avec eux. Il est nécessaire d'établir une relation de confiance avec les parents.

e. Les relations aux partenaires

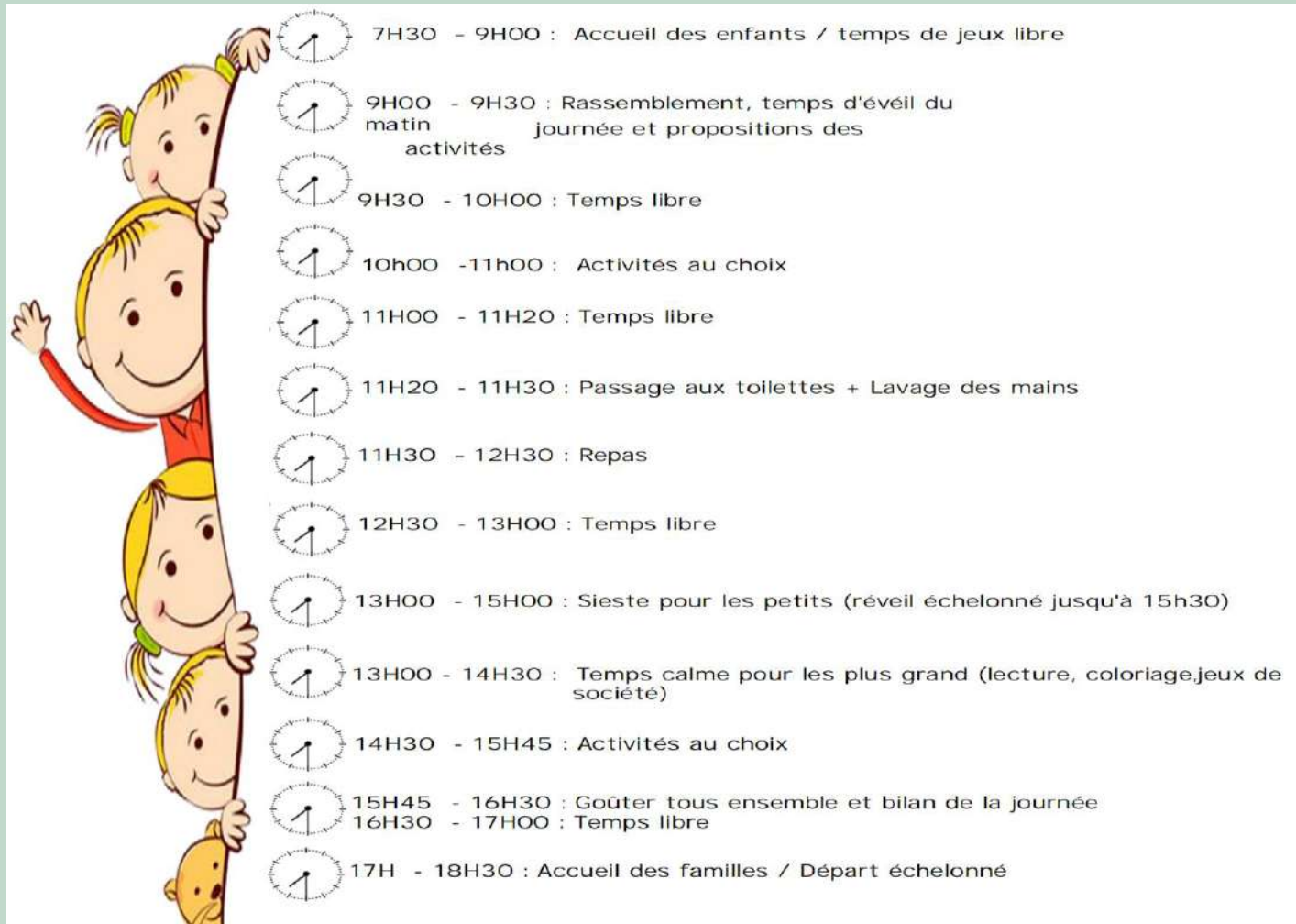
Les relations avec les partenaires sont deux sortes selon le partenaire et ses fonctions

Avec les partenaires Ville et IFAC se sont plutôt des relations de travail qui agissent sur l'organisation et la gestion de la structure. Il nous faut entretenir avec eux une relation qui favorise l'échange, et la résolution de problème.

Avec les partenaires Dupont service de restauration et société de Nettoyage ECS, je souhaite mettre en place des relations de travail basés sur l'entraide et implication de tous sur le projet à travers le fonctionnement. Le personnel de Dupont et de la société de Nettoyage ECS doivent être inclus dans l'équipe dans la mesure des possibilités, elles font partie du groupe d'adulte présent sur le centre et auprès des enfants. Il est donc important de travailler sur cette relation.

4. Le fonctionnement de la vie quotidienne

a. La journée type



b. Les temps d'accueil du matin et du soir

C'est un temps important car c'est seulement sur ces deux espaces que l'on voit les parents, ou l'on reçoit et l'on communique des informations importantes.

C'est un temps très délicat pour les enfants (surtout pour les tout-petits) mais aussi pour les parents, c'est le moment de la séparation ou des retrouvailles. Les parents n'ont que ces deux temps pour imaginer la journée de leur enfant. Il faut créer un climat de confiance avec un accueil personnalisé et serein. C'est un moment de transition qui est important et qui peut déterminer le comportement de la journée et l'envie de revenir. L'enfant doit se sentir accueilli, il faut qu'il sente qu'il a sa place dans le groupe. Cela passe par un accueil individualisé, mais aussi par des outils de ritualisation personnalisés (boîtes à doudou, porte-manteaux, dessin de séparation etc.). Il en est de même pour le départ du soir. Le soir il faut faire les transmissions de la journée de l'enfant à chaque parent, et donner les informations pour la journée de demain.

AUCUNE PERSONNE NE FAISANT PAS PARTIE DU PERSONNEL (EQUIPE PEDAGOGIQUE, ENSEIGNANT, DIRECTRICE D'ECOLE, PERSONNEL DE RESTAURATION DUPONT, PERSONNEL D'ENTRETIEN, CONCIERGE, AGENT DE LA VILLE DE NIMES ET IFAC ...) ENTRERONT DANS L'ENCEINTE DU CENTRE DE LOISIRS. BIEN EVIDEMMENT SANS LA PRESENCE D'UN BADGE S'ILS RESTE INCONNU DE L'EQUIPE

c. L'utilisation des sanitaires

Nous sommes dans une démarche d'accompagnement vers l'autonomie, donc les enfants pourront aller aux toilettes selon leurs besoins, avec un accompagnement de l'adulte ou pas selon leur autonomie, toutefois selon les besoins d'organisation (ex : sortie, avant le repas) nous les inciterons à aller aux toilettes, idem pour les tout-petits nous leurs proposerons régulièrement d'y aller pour éviter les petits « accidents ».

En cas de souillure, ce qui est un moment délicat pour l'enfant, nous lui proposerons une douche en préservant son intimité.

A aucun moment l'enfant devra être contraint et réprimander par l'équipe pédagogique afin de ne pas le bloquer psychologiquement.

Nous sommes dans une démarche de responsabiliser l'enfant tout en assurant sa sécurité,

Développer l'autonomie, c'est laisser l'enfant seul sans agir à sa place en l'encourageant par la parole et le geste, et c'est aussi savoir le féliciter lorsque l'enfant osera explorer, découvrir, prendre des risques, faire des tentatives avec des adultes qui l'accompagneront tout en assurant sa sécurité.

d. Les transports

Nous utiliserons les transports soit des cars, soit les bus de ville. Avant chaque sortie les enfants recevront les consignes à respecter dans la rue mais également avant de monter dans le bus ou le car. Les animateurs organiseront la sortie (préparatifs de sorties pour les enfants, passage aux toilettes, casquette etc.), un animateur sera responsable de la sortie, c'est lui qui donne les directives selon le cadre réglementaire.

e. Les temps de repos et temps calme

TEMPS DE REPOS :

Le grand principe d'un accueil de loisirs est de respecter le rythme biologique de l'enfant.

En voici quelques notions :

- « L'organisation du temps respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation ».
- Les besoins sont différents selon les enfants ; chacun étant unique, nous veillerons donc à ne pas uniformiser âge et besoin.
- Certains enfants se pensant « grands » ont encore besoin de repos, c'est à nous, équipe pédagogique, d'observer les signes de fatigue de tous.

L'accueil dans le coin « dodo » doit donc être ritualisé pour sécuriser l'enfant au moment du coucher afin de tenir compte des différents rythmes qui lui sont imposés en dehors de la maison. Il va ainsi rapidement intégrer les nouveaux repères et contrairement à la maison où il peut se sentir exclu au moment de la sieste, dormir en collectivité lui donne une place dans le groupe.

TEMPS CALME :

Pour les plus grands, un temps calme sera organisé avec des activités calmes (dessins, jeux de société, exercices de relaxation etc.).

Pour optimiser ces temps de repos nous mettrons en place des petits groupes.

Parallèlement aux temps calmes des espaces adaptés seront proposés pour que les enfants puissent s'isoler et faire une pause quand ils le souhaitent.

Nous allons fonctionner par tranche d'âge, et par centre d'intérêt ainsi nous proposons des espaces définis :

- Dessins

- Jeux de société
- Espace lecture
- Relaxation type YOGA

Chaque animateur animera son espace dit de temps calme.

Les contenus de ces temps calmes pourront être modifié si besoin et sur proposition des enfants. Ces propositions peuvent être faites par le biais du bâton de parole ou de façon spontanée. Elles doivent juste répondre aux critères d'une activité calme, c'est-à-dire :

- Non bruyantes.
- Réalisables par l'équipe ou les enfants.
- Qui ne génèrent pas d'énervement.

f. Les temps de repas/gouter

Le temps de repas est un temps de convivialité, nous souhaitons permettre aux enfants d'appréhender ce temps-là avec plaisir. Nous avons convenu avec l'agent de restauration que les places ne sont pas attitrées et qu'il est possible de changer de place et les animateurs aussi. Nous désignerons s'il le souhaite un chef de table qui prendra en charge le pain, l'eau et pourra se lever si besoin. Les enfants se servent seul et mangent ce qu'ils veulent sans que l'animateur interfère, toutefois il peut encourager les enfants à goûter sans être pressant. Les enfants doivent participer au rangement en fin de repas. Des enfants pourront rester aider l'agent de restauration à débarrasser les tables s'ils le souhaitent.

Pour les temps de goûter, nous souhaitons mettre à disposition le goûter sous forme de self afin que les enfants (5/6 ans) puissent se servir et goûter ou ils le souhaitent. Ce fonctionnement sera mis en place en dehors de la cantine, soit quand les enfants goûtent en extérieur ou dans les salles. Dans la cantine nous fonctionnerons selon les consignes de restauration.

Nous ne souhaitons pas être dépendants des horaires et adapter notre fonctionnement aux contraintes institutionnelles, c'est pour cela que nous goûterons si besoin dans la cour ou dans les salles selon la météo.

g. Les temps libres

Le temps libre est un temps très important dans la journée de l'enfant sur le centre, c'est un temps où l'enfant s'approprie les codes de société, ils apprennent à négocier, à trouver des solutions, échauffer des règles avec ses pairs. L'adulte n'intervient qu'en cas de besoin, ou sur sollicitation de l'enfant. Pendant ces temps libres, une multitude d'objets du quotidien sera mis en place afin de favoriser la créativité et développer l'imaginaire. Autour des objets l'enfant invente des histoires, détourne, réinvente, échange et communique. Il en résulte de cette expérience que les enfants sont plus à l'écoute, moins énervé, qu'ils développent des compétences relationnelles avec les autres.

5. La nature des activités proposées

a. L'utilisation des projets d'animation et de thématiques

Nous accueillons dans notre ACM des enfants d'un horizon social et culturel diversifié.

Durant cette période, diverses activités et grands jeux seront mis en place sur le thème de « L'EVEIL, DECOUVERTE ET INITIATION » par l'équipe d'animation. L'objectif est de permettre aux enfants de sortir de leur quotidien et de leur faire découvrir une partie de ce que le monde a à leur offrir.

La programmation des activités

Les animateurs mettront en place des activités ludiques et variées qui permettront l'épanouissement corporel et intellectuel de l'enfant. Les animateurs useront de leurs capacités, de leurs expériences et des outils mis à leur disposition (matériels pour les activités manuelles et les jeux extérieurs). Et toutes les sorties organisées sur le mois (Ex : Les musées de la ville qui proposent des activités culturelles permettant de découvrir des expositions : musée de la Romanité, musée du Vieux Nîmes...) afin d'établir un programme d'activités réfléchi et adapté à la tranche d'âge des enfants, aux locaux et au budget.

L'enfant évolue grâce au jeu. Par des activités diversifiées il acquiert son autonomie, se socialise. Elles contribuent aussi à son développement physique, intellectuel et sensoriel... Pour arriver à ce but l'équipe pédagogique mettra en place des activités manuelles, artistiques ou sportives.

Pour un enfant de moins de 6 ans les activités doivent être variées et courtes car sa capacité de concentration est d'environ 20 minutes. Dans une même journée le programme d'activité devra mobiliser l'enfant de manière différente. Par exemple des chants le matin, des jeux extérieurs ensuite et après le repas des contes ou des activités manuelles pour continuer... Il faut alterner différentes natures d'activités et proposer plusieurs choix.

Toutefois, il ne faut pas oublier l'individualité de l'enfant. L'accueil de loisirs est un lieu de jeux, de détente et de découverte pour lui. Il ne faut donc en aucune façon obliger un enfant à faire une activité quelle qu'elle soit ou de le contraindre à participer à une sortie s'il n'en a pas envie. L'animateur devra alors lui proposer une autre alternative (coloriage, jouer seul au cube...). Il ne faut pas oublier que les enfants sont là pour s'épanouir.

Des sorties seront prévues pour faire découvrir à l'enfant de nouveaux horizons.

b. La programmation des activités.

Nous allons mettre en place un tableau d'activité où l'enfant pourra s'inscrire en plaçant son nom ou sa photo selon son choix d'activité. Les animateurs feront des propositions d'animation variée. Un animateur aura un rôle de joker, il a plusieurs fonctions :

- Il peut gérer les enfants qui ne souhaitent pas participer aux animations et qui ne veulent rien faire.
- Il peut venir aider un autre animateur si besoin.
- Il peut aider les enfants à réaliser leurs projets.

c. Les sorties, les baignades

Les piscines nous avons accès aux bassins municipaux. Toutes nos sorties baignades sont encadrées par un surveillant de baignade missionné par l'IFAC. Nous favorisons des petits groupes pour que les sorties soient le plus agréables pour tous.

Taux d'encadrement 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans.

Nous favorisons des sorties en petits effectifs sauf pour les grandes sorties à la journée où ce jour tout le centre sortira ainsi que la directrice. Sur les grands groupes la gestion de la sortie prend le pas sur la relation. Les sorties sont préparées la veille durant ces vacances, nous faisons sortir les enfants au fur et à mesure de leurs envies ; la liste des participants est réajustée le jour même.

Les pataugeoires sont un bassin destiné aux enfants dont la profondeur d'eau n'excède pas 0.40 mètre.

Un affichage obligatoire sera mis en place à l'abord des pataugeoires ; une douchette extérieure sera à la disposition des enfants pour qu'ils puissent se rincer avant et après être rentré dans l'eau (mesure d'hygiène).

Chaque jour, un animateur ou la directrice devra vider l'eau et s'assurer du bon fonctionnement des pataugeoires.

d. Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives sont assez restreintes pour les maternelles nous travaillerons surtout sur la motricité, la latéralisation et la prise de risque afin que les enfants prennent de plus en plus d'assurance avec leur corps pour les maternelles. Ces ateliers seront encadrés et se feront avec du matériel adapté.

Cependant il y en aura suffisamment d'activités physiques et sportives pour répondre aux besoins des enfants du secteur primaire.

e. Les ateliers ressources

Il existe 3 centres de loisirs « centre ressources » sur la ville de Nîmes. Ils ont la particularité de proposer aux autres ACM de la ville de Nîmes selon un planning établi, des ateliers développant les axes du PEDT en tenant compte des ressources à proximité. Ces enfants participent à des ateliers par des intervenants, créant ainsi rencontre et mixité des publics, les encadrants ont des Brevet d'état ou diplômes autorisant la pratique de l'atelier.

f. Les modalités de participation des mineurs

La journée-type est réfléchie pour que chaque enfant puisse s'approprier l'espace pour être le plus autonome tout en s'assurant un cadre sécurisant.

Le projet pédagogique est conçu pour favoriser la participation des enfants sur tous les temps de la journée :

- Créations des règles de vie et de fonctionnement.
- Choix des activités et choix multiples
- Décloisonnement des groupes en temps libre

6. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

a. Le recrutement

Dans le cadre des missions qui me sont confiées, j'aurai en charge le recrutement de l'équipe d'animation, mon évaluation sur les critères d'embauche sont :

- Diplômes en rapport à l'animation et à la petite enfance.
- Motivation et intérêt
- Capacité de proposer des activités en rapport aux objectifs fixés.
- La connaissance et les besoins de l'enfant selon la tranche d'âge.
- Capacité à répondre à des situations de cas susceptibles d'être confrontés sur la structure ou en dehors.

b. Participation des animateurs

L'équipe d'animation est partie prenante du projet, ensemble nous définissons les objectifs généraux et les objectifs opérationnels à mettre en œuvre. Des réunions de travail seront mis en place pour réfléchir ensemble à notre démarche pédagogique avant l'ouverture du centre. Ces réunions auront plusieurs aspects :

- Réunion de formation avec une sensibilisation à la communication non violente et à la bienveillance, connaissance de l'enfant, etc.
- Réunion de travail d'élaboration du projet de fonctionnement
- Réunion de création d'outils de ritualisation et de gestion des émotions

c. La fiche de poste

L'animateur :

- Il doit avoir une attitude rassurante pour l'enfant.
- Être à l'écoute de l'enfant, être très présent, très disponible.
- Il est aussi un partenaire de jeu.
- L'adulte est le garant de la sécurité physique et affective de l'enfant.
- Il doit avoir une relation privilégiée avec chaque enfant.
- Il doit connaître la réglementation et le cas échéant avoir la capacité de la trouver les informations.
- Il doit appliquer cette réglementation
- Il doit assurer la vie quotidienne de l'enfant (hygiène, repas, rangement etc.).
- Il doit planifier, organiser et mener des activités adaptées.
- Il doit s'impliquer activement dans le déroulement de la journée
- Il doit participer activement à la vie du centre.
- Il doit travailler en équipe, énoncer, concrétiser ses idées et participer au projet pédagogique et projet de fonctionnement.
- Il doit accueillir le public (parents et enfants) et communiquer avec lui.
- Il doit avoir une tenue exemplaire pour l'enfant, langage correcte et tenue vestimentaire respectable

- Porter son masque de protection lorsqu'il est en poste de travail.

L'évaluation n'est pas là pour sanctionner, elle permet de faire le point, de recentrer les objectifs, d'aider en cas de difficulté, et de réfléchir sur l'évolution du travail de chacun.

Afin de permettre à chaque animateur de répondre à mes attentes et à celles de l'ifac, une fiche comprenant les critères d'évaluations sera distribuée en début de session, et fera l'objet de discussion pour mieux appréhender son contenu et ses objectifs.

d. Fiche de poste de la directrice

Le directeur se doit de répondre aux cinq critères imposés par le ministère de la cohésion sociale qui sont :

- Situer son engagement
- Élaborer le document pédagogique avec l'équipe
- Diriger le personnel
- Assurer la gestion de l'accueil
- Développer la communication et le partenariat.

Son rôle se définit en six points :

- Responsable du bon fonctionnement du centre.
- Conception du projet pédagogique.
- Organisation et gestion de l'équipe d'animation.
- Gestion administrative.
- Formation et encadrement des animateurs et plus particulièrement des stagiaires.
- Médiateur et informateur, relais avec le service et l'ifac.

Rôle formateur de la directrice

Je prends au sérieux cette mission et c'est pour cela que je mets en place des outils de formation pour accompagner les animateurs dans leur travail.

Les outils de formation

Afin d'orienter les animateurs dans leur travail plusieurs outils leurs seront proposés

Le projet pédagogique

Il est pour nous la référence dans notre travail, il nous permet de revenir sur l'essentiel, sur les objectifs. Il sera distribué en début de session, et fera l'objet d'une discussion débat avec l'équipe pour mieux en comprendre le sens.

Le projet de fonctionnement

Il définit notre fonctionnement. Il est développé sous forme de tableau dans le chapitre "journée type". Ce projet évoluera au fur et à mesure des besoins.

Mise en place d'une bibliothèque pour les animateurs

Des documents ainsi que des livres de pédagogie et d'activités seront mis à disposition sur le centre.

Les fiches d'activités

Des fiches d'activités vierges seront disponibles, nous les remplirons ensemble si besoins. Elles permettront aux animateurs de poser par écrit leurs activités, de repositionner leurs objectifs etc...

Les projets d'animation

Des réunions de travail seront faites avant la session et permettront l'écriture du projet d'animation.

Les bureaux ifac

L'ifac est également un lieu ressource.

e. L'organisation du travail

Les temps de travail

Les mercredis et les vacances :

Le centre ouvre ses portes de 7h30 à 18h30

Les animateurs sont présents sur cette amplitude horaire, leurs arrivée et le départ se fait de façon échelonnée afin qu'ils n'effectuent pas plus de 48 heures de travail/semaine).

Les pauses

Des pauses de 45 minutes sont prévues sur la journée, les animateurs peuvent prendre leur pause plusieurs fois soit 30 minutes après le repas et 15 minutes après le goûter ou des pauses de trois fois 15 minutes dans la journée ou 45 minutes d'un coup si l'animateur en éprouve le besoin., les modalités de prises des pauses sera réfléchi en équipe, et ne doit pas gêner le fonctionnement.

AUCUNE PAUSE NE SERA ACCEPTER PENDANT LES TEMPS D'ACTIVITES SAUF EN CAS D'URGENCE.

Les réunions

Réunions des vacances

Des réunions de préparation seront effectuées bien en amont pour assimiler les objectifs pédagogiques ils auront pour missions de proposer en cohérence des plannings d'activités, définir un cadre de vie commun à tous en plus du cadre légal. Lors des réunions de concertation l'animateur doit se positionner concernant la prise de décision en équipe sur la mise en place des règles de vies, sanctions, comment faire face à des situations inhabituelles...

f. L'évaluation des animateurs et du directeur

Nous avons à notre disposition des feuilles d'évaluation éditées par l'ifac (voir en annexes). D'autres feuilles d'évaluation personnalisées seront réalisées avec les animateurs, avec des critères plus précis pour leur permettre d'évoluer dans leur pratique et mettre en place un accompagnement.

Les projets d'animation seront finalisés par des grilles d'évaluation avec des critères précis afin que chacun puisse évaluer son travail.

g. Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA

Le stagiaire BAFA est inclus dans l'équipe comme un animateur à part entière, toutefois il sera en binôme avec un animateur expérimentée avec qui il pourra poursuivre la formation afin qu'il devienne autonome dans son travail. Des entretiens seront faits en début, moitié et fin de stage pour l'aider dans la progression de son stage.

7. Les conditions de sécurité

a. Réglementation

Une remise à jour de la réglementation sera faite lors d'une réunion de préparation, les animateurs auront la charge de chercher les informations relatives à de la réglementation sur des points précis (transport, déplacements, baignade). Ce travail se poursuivra par la réalisation d'affiche d'information qui sera accroché dans le bureau.

b. Santé

Cahier à pharmacie

Nous mettrons en place un cahier de pharmacie spécifiques, sur cahier devra apparaitre tous les soins fait par les animateurs. Comme la réglementation l'exige nous y retrouverons les éléments suivants nom de l'enfant, nom de l'animateur, date et heures, motif, soins, suivi. Sur ce cahier sera agraffer les rapports d'accidents.

Les ateliers cuisine

Les ateliers seront effectués selon les règles d'hygiène (tenus adaptées, charlotte, gants, lavage minutieux des mains et des aliments), nous garderons les emballages des produits et un échantillon témoin étiqueté sera prélevé et gardé dans le frigo pendant 7 jours. Les animateurs seront également vigilant aux allergies alimentaires.

Les dossiers médicaux des enfants

Les dossiers seront vérifiés et les problèmes de santé ou autres seront relevés et les animateurs en seront informés. Les animateurs devront se déplacer avec un double du dossier de l'enfant sur toutes les sorties pour pouvoir donner toutes les informations nécessaires en cas d'accident.

c. PPMS

Nous mettrons en place un PPMS en nous basant sur le PPMS de l'école afin que ce soit beaucoup plus cohérent pour les enfants (même point de rassemblement etc.). Ce PPMS fera l'objet d'un temps de travail avec l'équipe explication du rôle d'un PPMS, rôles de chacun.

(En cours de réactualisation)

d. Exercice incendie /intrusion

Une simulation d'évacuation des locaux sera prévue sur la session avec les enfants selon le PPMS. (Sous réserve d'acceptation de la mairie et de l'ifac)

e. Plan canicule :

Avant l'été :

L'équipe pédagogique est moi-même vérifieront le fonctionnement du système de rafraîchissement ou de climatisation, nous nous assureront d'un aménagement spécifique dans une pièce plus fraîche et étudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.

- S'assurer de disposer de brumisateurs
- Vérifier la possibilité de faire des courants d'air,
- Contrôler les modalités de distributions d'eau
- Sensibiliser les animateurs et les différents intervenants au contact des enfants aux risques encourus lors d'une canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.
- Assurer l'affichage d'information dans les structures.

Pendant une vague de chaleur :

L'équipe pédagogique est moi-même vérifieront la température des installations, notamment celles exposées à la chaleur (aménagement dans la cour, salle) et prévoir une solution de repli dans un endroit frais.

En cas de vague de chaleur coexistant à une alerte à la pollution atmosphérique ; la lutte contre la chaleur reste prioritaire et par conséquent il nous conviendra de favoriser les courants d'air.

Organisation des activités :

- Aménager les horaires et adapter le programme d'activités, notamment des activités de déroulant à l'extérieur, en privilégiant le débit de matinée ou la fin d'après – midi,
- Ne pas exposer les mineurs au soleil et éviter les sorties à l'extérieure (grand jeux, aires de jeux) durant les heures les plus chaudes soit entre 11h00 et 15h00.
- Limiter les activités physiques et sportives.
- Avoir toujours à portée de soi de quoi rafraîchir (brumisateurs, bouteille d'eau fraîche).

CONDUITE A TENIR :

PROTEGER :

Éviter les expositions prolongées au soleil.

Limiter les dépenses physiques.

Veiller à la tenue des mineurs (casquettes/ chapeau, vêtement amples, légers, de couleurs claires).

Utiliser fréquemment de la crème solaire.

Ne pas laisser les mineurs sous tente en cas de fortes chaleurs.

RAFRAICHIR :

Emmener les enfants dans un endroit ombragés et frais.

Faire rafraichir les enfants régulièrement. (Jeux d'eau).

Utiliser fréquemment des brumisateurs.

Eviter les baignades en eau froide (risque d'hydrocution).

SIGNAUX D'ALERTE :

Si un enfant présente l'un des symptômes suivants :

Fièvre supérieure à 38° C

Respiration ou pulsation cardiaques rapides

Somnolence ou agitation inhabituelle

Soif intense

Urine moins fréquentes et plus foncées.

IL CONVIENT DE PLACER LE MINEUR DANS UNE PIECE FRAÎCHE ? DE LUI DONNER A BOIRE ET DE CONSULTER UN MEDECIN SANS TARDER !

En cas de :

Trouble de la conscience.

Refus ou impossibilité d boire

Couleur anormale de la peau

Fièvre supérieure à 39°C

APPELER IMMEDIATEMENT LE SAMU EN COMPOSANT LE 15.

